



iMio srl

Rue Léon Morel, 1

5032 Isnes

ag@imio.be



IMIO010734000000358

A l'attention des Bourgmestre et Echevins,
du Président et conseillers, du Président et
administrateurs, du Commandant et
Président de zone.

Isnes, le 16/09/2026.

Concerne : Assemblées générales ordinaires de l'intercommunale IMIO – Convocation des associés

Votre personne de contact : Frédéric Rasic, Directeur Général – ag@imio.be

Mesdames, Messieurs,

Votre pouvoir local étant associé de notre intercommunale IMIO et conformément à l'article L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration a le plaisir de vous convoquer à la prochaine **Assemblée générale ordinaire**, qui se tiendra dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel - Avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée (Namur), le **8 décembre 2026** à 18h00.

Ordre du jour de l'AG ordinaire :

1. Évaluation annuelle du plan stratégique.
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2027.
3. Remplacement de Marc Barvais en qualité d'administrateur représentant la catégorie "Villes et communes" au sein du Conseil d'administration.
4. Groupement Autonome de Personnes (GAP) - Point d'information.
5. Nouvelle convention-cadre - Point d'information.

Les projets de délibérations relatifs aux points soumis à décision et leur(s) annexe(s) sont disponibles via le lien suivant : <https://www.deliberations.be/imio/>.

Par ailleurs, nous vous serions reconnaissants de veiller à ce qu'une réunion de votre organe compétent puisse se tenir avant cette date et de nous en informer à l'adresse électronique suivante : ag@imio.be. Cela permettra à votre organe de délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de notre Assemblée générale et, le cas échéant, de désigner les délégués appelés à y siéger.

Rappels applicables exclusivement aux communes, provinces et CPAS :

- Les délégués à l'assemblée générale sont désignés par le conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil.
Le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq (5) parmi lesquels trois (3) au moins représentent la majorité du conseil.

- À défaut de désignation de vos délégués par une délibération valable, la présence d'un représentant ne pourra être prise en compte, même si votre Conseil a adopté une délibération relative aux points à l'ordre du jour.
- À défaut de délibération concernant les points à l'ordre du jour, chaque délégué présent disposera d'un droit de vote libre correspondant à un cinquième des parts détenues par à votre pouvoir local.
- Enfin, si aucun de vos délégués n'est présent à l'Assemblée générale, et pour autant que votre pouvoir local ait été représenté lors de l'Assemblée générale précédente, l'intercommunale tiendra compte des délibérations adoptées par votre Conseil pour l'expression des votes et pour le calcul du quorum.

Pour votre information, un modèle de délibération conforme est repris sur <https://www.deliberations.be/imio/>.

Une **seconde Assemblée générale ordinaire** est en outre d'ores et déjà convoquée le mardi 22 décembre. Celle-ci se tiendra uniquement si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée générale. Cette seconde convocation porte sur le même ordre du jour et sera rétractée dès que le quorum sera atteint lors de la première réunion.

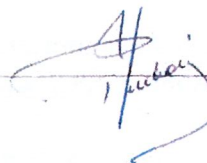
Pour information, afin de garantir la publicité prévue à l'article L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les séances des Assemblées générales sont ouvertes à toute personne domiciliée sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés, ainsi qu'aux membres des conseils communaux, provinciaux ou de l'action sociale concernés.

ATTENTION ! La présente convocation n'est pas envoyée personnellement à vos délégués, même si ceux-ci ont déjà été désignés par vos soins. Nous vous prions dès lors de bien vouloir les en informer.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente convocation et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

A blue ink signature of Damien Wathelet.

Damien Wathelet
Président

A blue ink signature of Philippe Dubois.

Philippe Dubois
Vice-Président